



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

Date de convocation :
11/09/2024

Nombre de conseillers municipaux

En exercice : 29
Présents : 21
Procurations : 07
Votants : 28

OBJET :

URBANISME

**Retrait de la commune de
Céret l'Agence
d'URbanisme CAtalane
(AURCA)**

En l'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit septembre, à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents :

M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie, Mme LACOMBE Maria, Mme MENAHEM Sophie, M. VILASPASOLA Marti, M. BELTRAN José, Adjoints ; Mme BRISSAUD Mina, M. BERTHELOT Stéphane, Mme BOISDRON Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme OHN Christiane, M. CARLES Yves, Mme BOISORIEUX Michèle, M. PREHAM Anthony, M. INGHAM John, M. REDONDO Simon, M. PUIGMAL Patrick, Mme TORRENT Michèle, Mme QUER Martine, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

M. BORREILL Philippe ayant donné procuration à M. COSTE Michel,
M. DUNYACH Denis, ayant donné procuration à M. BELTRAN José,
M. COSTE Jean-François, ayant donné procuration à M. PREHAM Anthony,
Mme BENARD Gisèle, ayant donné procuration à Mme BOISDRON Gisèle,
Mme CAPEILLE Sandrine, ayant donné procuration à M. ANGULO José,
Mme BOURDIN Géraldine ayant donné procuration à Mme BARANOFF Brigitte,
M. PARAYRE Jean, ayant donné procuration à Mme QUER Martine,

Absent(s) :

M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Simon REDONDO

Par délibération du 26 janvier 2022, le conseil municipal a approuvé l'adhésion de la commune à l'AURCA afin de bénéficier d'un accompagnement à travers ses missions d'observation territoriale, de participation à la définition des politiques d'aménagement et de développement des territoires, de diffusion d'information auprès des collectivités.

Le coût de cette adhésion correspond à un montant d'1€ par habitant soit une cotisation annuelle pour la ville de Céret de 7863 € pour l'année 2024.

Afin de bénéficier de toute l'expertise de l'AURCA, la commune lui a confié dans le cadre du programme partenarial 2022-2023 la réalisation d'un schéma guide de valorisation du centre bourg avec l'identification d'actions stratégiques à mener et de sites d'intervention prioritaires ainsi la mise en place d'un guide d'agencement des devantures commerciales et l'élaboration d'une charte de rénovation des façades pour un cout total de 40 000 € en 2022 et 40 000 € en 2023.

Les conclusions de l'étude portant sur la valorisation du centre bourg ont été restituées au cours de l'année 2023 en lien avec l'élaboration du plan de circulation et le guide d'agencement des devantures commerciales et la charte de rénovation des façades doivent être finalisés fin 2024.

Selon les statuts de l'AURCA (art8), perdent la qualité de membres de l'association, les personnes morales qui demandent à se retirer de l'association par une délibération ou un acte administratif motivé.

Considérant que les travaux sollicités par la ville de Céret ont été réalisés, il est proposé au conseil municipal de solliciter le retrait de la commune de Céret de l'association au 31/12/2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Entendu le rapport et après en avoir délibéré,
DECIDE
à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- **D'APPROUVER** le retrait de la commune de Céret de l'association l'AURCA au 31/12/2024,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

Le Maire de CERET
Michel COSTE

Le secrétaire de séance,
Simon REDONDO

